

1785

# HISTOIRE
## *POLITIQUE,*
## ECCLÉSIASTIQUE
## *ET LITTÉRAIRE*
## DU ROUERGUE,

*Jusqu'à nos jours, avec les preuves;*

PAR M. l'Abbé TEULIERES, Membre de plusieurs Académies.

*Proposée par Souscription*, sans rien payer d'avance, *en trois Volumes* in-8°. *même Caractère, même format que le présent Prospectus.*

---

*Prix 12 livres, brochés, avec une étiquette pour indiquer le tome.*

---

*Nos in nostra urbe peregrinantes, errantesque, tanquam hospites, tui libri quasi domum reduxerunt, ut possemus aliquando, qui, & ubi essemus, agnoscere.* CICER. Acad. quæst. lib. I.



A MONTAUBAN,
Chez PIERRE - THOMAS CAZAMÉA, Éditeur & Libraire-Juré, place de la Paroisse.

M. DCC. LXXXV.
*AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.*

## CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

On ne payera rien d'avance; on n'exige que la Soumiſſion de prendre l'Ouvrage, & de payer chaque volume à meſure qu'il paroîtra. MM. les Souſcripteurs auront la bonté de ſigner l'Engagement ſuivant.

JE ſouſſigné, m'engage envers M. CAZAMÉA, Libraire à Montauban, de prendre Exemplaire de l'*Hiſtoire du Rouergue*, propoſée par Souſcription, en 3 vol. in-8°.; & à lui payer chaque Livraiſon à fur & meſure qu'elles paroîtront, à raiſon de quatre livres par volume. A le

---

*Et le Libraire remettra l'Engagement ſuivant au Souſcripteur.*

JE reconnois que M a ſouſcrit pour Exemplaire de l'*Hiſtoire du Rouergue*; & je m'engage à lui fournir l'Ouvrage en entier, broché, pour le prix de douze livres par Exemplaire. A Montauban, le

La Souſcription de l'*Hiſtoire du Querci* eſt toujours ouverte. Le Tome ſecond ſera publié inceſſamment. Dès que le dernier aura paru, on s'occupera à donner au Public l'Hiſtoire du Rouergue, qui eſt tellement liée avec l'Hiſtoire du Querci, qu'on doit regarder ces deux Hiſtoires comme ne faiſant qu'un même corps d'ouvrage.

On invite les perſonnes qui voudront ſouſcrire pour l'*Hiſtoire du Rouergue*, à ſe préſenter d'ici au premier juillet prochain. Les Exemplaires ſeront bornés au nombre des Souſcripteurs.



# PROSPECTUS.

ON a déjà donné au public l'Hiſtoire du Querci; celle du Rouergue paroît devoir en être la ſuite néceſſaire. Ces deux pays ont une foule de rapports entr'eux, & des liens qui les uniſſent étroitement l'un à l'autre. Enfermés, pour ainſi dire, dans les mêmes enclaves; preſque confondus en bien des endroits qu'une limite inſenſible ſépare; trafiquant réciproquement de divers objets dont la conſommation ne s'étend point au-delà de leur territoire reſpectif; agités pour l'ordinaire par les mêmes révolutions & les mêmes événemens; s'identifiant en quelque ſorte dans leurs mœurs & dans leurs uſages; compris ſous un corps de généralité dépendante du même Tribunal ſouverain qui décore ſa capitale, du même Commiſſaire départi, de la même Adminiſtration provinciale, des mêmes Officiers du domaine, des mêmes Juges de commerce; réunis enfin d'une manière plus ſolennelle ſous la dénomination particulière de *haute-Guienne*, & entièrement aſſujettis au même régime, le Querci & le Rouergue devroient peut-être concourir dans la même Hiſtoire. Néanmoins reſpectant le travail déjà fait pour la première de ces deux provinces, on s'occupera uniquement ici de la ſeconde.

I. Dans les temps reculés, au travers des con-

jectures, on découvre d'abord le Rouergue soumis aux Berruyers. Il partage les succès & les révolutions de ce peuple inquiet & turbulent, l'accompagne dans ses expéditions glorieuses, & entraîné dans sa chûte, tombe avec lui sous le pouvoir éphémère des Authunois. Les Auvergnats étendent enfin leur domination jusqu'aux Pyrénées. Déjà le Rouergue figure dans l'Histoire d'une manière lumineuse & toujours honorable même dans ses revers. Il vole au secours des Saliens, imprime la terreur aux Authunois ses anciens maîtres, & sous les funestes drapeaux du Roi des Auvergnats, marche contre les Romains injustes possesseurs des états de Teutomal. L'opiniâtre Bituit défait dans la première journée, fier du grand nombre de ses troupes, brave insolemment ses vainqueurs, & se mesure de nouveau avec eux. Vaincu encore, pour ainsi dire, avant de combattre, il est traîné à Rome avec opprobre, décore le triomphe de Fabius qui insulte à la dignité de ce Roi présomptueux & vain, & laisse une liberté entière aux Ruthènes (1), ainsi qu'aux Auvergnats. Le brave & généreux, mais infortuné Vercingetorix, brûlant de venger la honte de Bituit, soulève tous les peuples de la Gaule. Le

---

(1) Il est certain que les Ruthènes, vaincus avec les Auvergnats par Fabius, conservèrent leur liberté. Néanmoins César parle de Ruthènes réduits en province. Faut-il conclure de là, qu'il y avoit, en même-temps, des Ruthènes *libres* & des Ruthenes *provinciaux*? Cet objet sera discuté avec soin.

Rouergue embraſſe ſa querelle, dévaſte les terres des Volces Arécomiques, attire ſur ſes foyers les armes rapides de Céſar, & devient la proie de cet inſatiable Conquérant. La dénomination impoſée à divers lieux du pays, eſt un monument encore ſubſiſtant de l'aſſiette du camp des Romains & du paſſage de leurs troupes. Bientôt le Chriſtianiſme, dès ſa première aurore, répand ſes rayons dans le Rouergue. Saint Martial y plante l'étendard de la Croix ſur les débris de l'idole de *Ruth*, & il y jette le germe de cette foule de Héros que la piété & la vertu couronnent.

II. Ces beaux jours ſont troublés; les Goths s'emparent de la première Aquitaine. Le Rouergue, qui en fait partie, gémit ſous l'oppreſſion des Ariens, perſécuteurs violens des Catholiques. Saint Quintien, Evêque de Rodez, honteuſement (1) chaſſé de ſon ſiége, eſt le ſignal de l'heureuſe révolution pour la monarchie françaiſe & pour la religion. Clovis joint Alaric II; il délivre l'Aquitaine de ce Prince trop facile, & de ſa ſecte intolérante & barbare. La France diviſée dès-lors en pluſieurs royaumes, le Rouergue éprouve long-temps les troubles inſéparables de cette diviſion toujours flotante & incertaine. Les Sarraſins y étalent leurs ravages, & laiſſent partout des traces de leur fureur deſtructive.

(1) La preuve de ce fait ſera rapportée dans l'Hiſtoire. Grégoire de Tours & pluſieurs Hiſtoriens avec lui ſe ſont trompés, lorſqu'ils ont avancé que St. Quintien fut exilé après la mort de Clovis, & après que les Goths ſe furent emparés de nouveau du Rouergue.

III. Sous les ſucceſſeurs de Charlemagne, devenu ſeul maître de l'empire français, l'état ne préſente qu'un aſſemblage monſtrueux d'une infinité de fiefs héréditaires dans les familles, & dont les poſſeſſeurs ſe rendent redoutables au Monarque même qui n'a que le vain nom de Souverain. Le Rouergue en forme pluſieurs à la fois. Rodez a ſes Comtes qui circonſcrits d'abord dans le territoire de la ville, étendent inſenſiblement leur domaine, & uſurpent preſque tous les droits de la ſouveraineté ( 1 ). Millaud obéit quelque-temps à des Souverains particuliers. Les Comtes de Toulouſe embraſſent dans leur domination la plus grande partie de cette province. Sous ces Comtes l'erreur y ſouffle ſon poiſon ; le faux zèle, guidé par l'ambition, l'y pourſuit, dreſſe des échaffauds, allume des buchers, & donne le ſpectacle affligeant pour l'humanité, d'un Souverain proſcrit & malheureux, parce qu'il ne perſécuta point ſes ſujets.

IV. Le comté de Rodez eſt inſéparablement uni au comté d'Armagnac par le mariage de Cecile, dernière fille de Henri II, Comte de Rodez, avec Bernard Comte d'Armagnac. Un divorce que la

---

( 1 ) Les Comtes de Rodez s'attribuoient pluſieurs droits de la ſouveraineté. Ils prenoient la qualité de *Comtes de Rodez, par la grâce de Dieu* ; ils faiſoient battre monnoie, établiſſoient des impôts, & à leur inſtallation ſe ſervoient d'une couronne qu'on voit encore dans les archives du Bureau des finances de Montauban, & qui eſt un monument non équivoque de la grandeur & de la puiſſance de ces Comtes.

politique condamnoit peut-être, mais que la religion sollicitoit, livre le Rouergue ainsi que le reste de l'Aquitaine, aux incursions fréquentes & calamiteuses des Anglois, qui deviennent les maîtres de ce pays. Ils sont chassés de la Guienne par Jean II, Comte de Rodez & d'Armagnac; les quatre châtellenies du Rouergue, ajoutées au comté de Rodez, suivent de près ce service important. Jean IV, rebelle pour la seconde fois envers son Suzerain, est entièrement dépouillé de ses possessions; & Jean V rétabli dans l'héritage de ses ancêtres, sous les auspices sinistres d'une paix perfide, périt au sein d'une prison, victime déplorable d'une lâche politique. A la suite de ces orages & de ces vicissitudes, le calvinisme s'insinue dans le Rouergue; plusieurs de ses villes l'embrassent avec transport.

V. La maison d'Armagnac fond enfin dans la maison d'Albret & de Bourbon; tous ses domaines sont invariablement unis à la couronne. Temps fortunés pour le Rouergue & pour toute la Monarchie, s'ils n'étoient souillés par les fureurs de la ligue, & les sacrilèges excès du fanatisme!

Le calme succède à ces dissentions domestiques. L'industrie & le commerce occupent l'activité naturelle des Rouergats. Le génie & le savoir consacrent les noms des Rodelle, des Daudiguier, des Chirac, des Ferrier, des Montjosieu, des Annat, des Perrin, des Cavagnac; &c. noms honorables pour le Rouergue, & dont on consignera la mémoire dans les fastes de cette province.

Le même tribut d'admiration & de reconnoiſſance attend encore ces fameux perſonnages, moins diſtingués par l'éclat de leur naiſſance & la pompe de leurs dignités, que par leurs actions à jamais mémorables. Le Rouergue a été le berceau de la ſeconde & de la troiſième race de nos Rois (1); il a donné à l'Italie des Souverains (2), les Reſtaurateurs des lettres & des arts. L'ordre de Malthe doit ſes (3) Libérateurs à cette province, & y retrouve de nos jours une branche précieuſe de l'illuſtre maiſon (4) de ſon premier Légiſlateur, également cher à l'humanité & à la religion. Le Rouergue enfin fixe l'attention de l'Europe par cette famille féconde en Héros (5), dont le nom, ſignalé

(1) Il eſt prouvé par le ſentiment d'une foule d'Auteurs que Pepin le-Bref, chef de la ſeconde race, & Hugues-Capet, chef de la troiſième, deſcendoient d'Ansbert, Duc & Maire du Palais d'Auſtraſie, & que celui-ci étoit fils de Féreolus III, petit-fils de Féreolus I Préfet du Prétoire des Gaules, & originaire du pays de Larzac en Rouergue.

(2) La maiſon de Médicis doit ſon origine à Peyruſſe, une des villes du Rouergue.

(3) Dieu-Donné de Gozon & Lavalette-Pariſot, Grand-Maîtres de l'ordre de Malthe. Le premier extermina le fameux Dragon de l'Iſle de Rhodes, & le ſecond délivra Malthe du Turc qui en avoit formé le ſiége.

(4) Dupuy, Grand-Maître de l'ordre de Malthe, rédigea le premier les conſtitutions de cet ordre. Une branche de cette maiſon exiſte à Milhaud, dans la perſonne du Baron de Dupuy-Monbrun.

(5) La maiſon d'Eſtaing, une des plus anciennes du Rouergue, s'eſt toujours ſignalée par les ſervices qu'elle a rendus à l'état.

même au-delà des mers, eſt la terreur des ennemis, le repos des alliés & la gloire de la France.

Les détails chorographiques recherchés ſurtout avec avidité dans des hiſtoires particulières, mais qui interrompent, pour l'ordinaire, le fil des événemens, & en gênent la marche, ſeront jetés dans une Diſſertation qui précédera l'ouvrage.

La deſcription ſuccinte des principales villes du Rouergue, leur origine, les monumens relatifs à l'ancienne religion du pays ou à ſa conſtitution politique, la fondation des évêchés & des abbayes, la ſuite chronologique des Evêques, des Abbés, des Sénéchaux & des Seigneurs à qui ont appartenu les principales terres, les établiſſemens en tout genre qui y ont été formés ſucceſſivement juſqu'à nos jours, ſeront la matière de la première partie de cette Diſſertation dans laquelle on diſcutera en particulier la fondation, le diſtrict & la durée de l'évêché *d'Arciſide*, fondé par Monderic fils d'Ansbert Maire du Palais d'Auſtraſie.

La ſeconde renfermera des recherches ſur l'Hiſtoire naturelle du Rouergue. On y développera la qualité des terres de ce pays, la nature de ſon climat, ſes productions, parmi leſquelles on diſtingue des mines d'or, d'argent, d'alun, de cuivre, de fer, &c. ſes phénomènes, ſes curioſités naturelles, telles que la *Montagne fumante* qui brûle ſans ceſſe; & on y ajoutera un catalogue raiſonné des plantes indigènes, précieuſes par l'utilité qui les caractériſe.

L'Hiſtoire ſera enfin terminée pas des Obſervations ſur le commerce, la littérature & les arts du Rouergue. On ſuivra ces trois objets dans leur naiſſance, dans leurs progrès & dans leurs révolutions. On recherchera les cauſes qui ont affoibli, détourné ou anéanti certaines branches de négoce. On aſſignera les moyens de les rappeler & d'en ouvrir de nouvelles. On propoſera enfin des vues de communication avec les pays limitrophes, dont l'exécution peu diſpendieuſe, en facilitant la circulation réciproque des divers objets de conſommation, contribueroit à l'accroiſſement du commerce de cette province, du royaume même; & donneroit de l'énergie à des peuples engourdis ſur un ſol ingrat & aride, qui n'attendent que les reſſources de l'induſtrie pour ſortir de leur inaction & de leur léthargie.

L'Hiſtoire ſera accompagnée des preuves juſtificatives. Indépendamment qu'elles viendront à l'appui des faits hiſtoriques, elles feront pour la plupart d'une très-grande utilité à tous ceux qui ſont redevables de quelque conceſſion aux Comtes de Rodez & d'Armagnac, & les diſpenſeront de faire des recherches ſouvent infructueuſes, & toujours difficiles. Cette tâche eſt d'autant plus aiſée à remplir, que l'Auteur a ſous ſes yeux le dépôt précieux qui renferme tous les titres & documens de ces Comtes.



*Extrait des regiſtres de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban.*

Du 3 mars 1785.

M. l'Abbé Teulieres, Secrétaire perpétuel de l'Académie, a fait lecture d'un Proſpectus de l'*Hiſtoire du Rouergue*, dont il eſt l'Auteur, & a demandé qu'il lui fût permis de le faire imprimer. Les voix recueillies: Il a été unanimement délibéré de permettre audit Sieur Teulieres, en vertu du Privilége accordé à l'Académie le 15 décembre dernier, de faire imprimer ledit Proſpectus par tel Imprimeur ou Libraire qu'il jugera à propos de choiſir, ſans néanmoins préjudicier à l'Imprimeur ordinaire de l'Académie.

*De SAVIGNAC, Ex-Directeur.*

*L'Abbé de VERDIER, Pro-Secrétaire.*

J'ai cédé le droit & Privilége à moi ci-deſſus tranſporté par l'Académie, à M. Pierre-Thomas Cazaméa, Libraire-Juré, aux clauſes & conditions convenues entre nous. A Montauban ce 8 mars 1785.

*TEULIERES, Prêtre.*

